

Chemin de la Combe Noire et Chemin de Valentin - Acquisition aux Epoux DROMARD pour réserves foncières

M. LE MAIRE, Rapporteur : Dans le cadre de la mise en place de réserves foncières, les Epoux DROMARD ont proposé à la Ville de leur céder plusieurs parcelles de terrain cadastrées section OR n° 108-109, chemin de la Combe Noire, et 110-198, chemin de Valentin, pour une contenance totale de 3 ha 79 a 52 ca, situés «Aux Cruzots», en zone 1NA.

Après avis du service des Domaines, un accord a été trouvé sur la base de 20 F le mètre carré.

La dépense totale de 759 040 F, plus les frais d'acte, sera imputée au chapitre 90.651/211.00501.30100.

Conformément à la loi de finances 82.1126 du 29 décembre 1982, l'exonération fiscale sera accordée d'office pour cette acquisition.

Sur avis favorable de la Commission d'Urbanisme, le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cette acquisition, aux conditions définies ci-dessus et à autoriser M. le Maire à signer l'acte à intervenir.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Visa préfectoral du 5 décembre 1996.